



Question orale

Identification numérique de l'Etat

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues,

Pour s'inscrire à la vaccination Covid, obtenir un permis ou envoyer sa déclaration d'impôts, les citoyennes et citoyens jurassiens sont invités à utiliser l'identification par SwissID.

Le Canton impose à ses employées l'identification SwissID pour avoir accès à différents documents qui leur sont propres comme leur certificat de salaire.

L'identifiant SwissID est un service de SwissSign Group, consortium qui regroupe la Poste, les CFF, des assurances, des banques et des caisses maladie.

Des données sensibles sont donc traitées par un consortium d'entreprises privées et ce gratuitement. Or, nous savons que « si c'est gratuit, c'est que nous sommes le produit ».

En l'absence actuelle de base légale garantissant la protection totale des données, le Gouvernement estime-t-il qu'il s'agit réellement d'une solution sécuritaire ?

Je remercie le gouvernement pour sa réponse.